



## **DELIBERATIONS**

Conseil municipal du 3 avril 2025

.....



Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.1 / 03042025

Nombre de conseillers :		
En fonction : 33	Présents : 31	Exprimés : 32

Date de la convocation : le 28 mars 2025  
Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025  
Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric (ne participe pas au vote), DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.1 FINANCES ET BUDGET**

Compte financier unique 2024

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Le Compte Financier Unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion a été expérimenté entre les exercices 2021 à 2023 par près de 4 800 collectivités au plan national dont 56 en Moselle.

Le bilan de l'expérimentation a été très positif, les expérimentateurs relevant notamment une meilleure rationalisation de l'information financière et un format de présentation de l'information plus pertinent.

Dans le prolongement du bilan de la phase expérimentale, l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant projet de loi de finances pour 2024 a acté la généralisation du CFU, en prévoyant un délai de mise en œuvre couvrant les exercices 2024 à 2026, pour devenir obligatoire à partir des comptes 2026 présentés au premier semestre 2027.

La mise en œuvre du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en supprimant les doublons ou les informations inutiles dans les actuels documents et en apportant une information enrichie grâce au rapprochement dans le CFU de données d'exécution budgétaire et données patrimoniales ;
- Améliorer la qualité des comptes en facilitant l'identification de possibles discordances entre les données de l'ordonnateur et du comptable permettant ainsi les actions correctives ;
- Simplifier le processus entre l'ordonnateur et le comptable, sans compromettre leurs prérogatives respectives.

Le passage au CFU implique deux conditions préalables :

- L'application de la nomenclature M57
- La dématérialisation des documents budgétaires transmis par voie numérique au préfet en cohérence avec la transmission de ces pièces au comptable public.

La commune d'Amnéville remplissant ces deux conditions, et compte tenu du retour positif de l'expérimentation du CFU, il a été décidé de mettre en œuvre le CFU dès les comptes 2024, sans attendre le passage obligatoire.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU la délibération n°5.3 du 31 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du budget principal,

VU le CFU 2024 du budget principal et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	9 658 152,53	22 290 710,00	31 948 862,53
	Recettes réalisées	4 595 390,04	23 762 845,71	28 358 235,75
	Restes à réaliser	3 457 951,63	0,00	3 457 951,63
Dépenses	Prévision budgétaire totale	9 318 010,83	25 990 440,60	35 308 451,43
	Dépenses réalisées	6 214 283,08	22 725 994,53	28 940 277,61
	Restes à réaliser	1 741 837,79	0,00	1 741 837,79
Solde des réalisations de l'exercice		-1 618 893,04	1 036 851,18	-582 041,86
Résultats antérieurs reportés		-340 141,70	3 699 730,60	3 359 588,90
Solde ou résultat de clôture		-1 959 034,74	4 736 581,78	2 777 547,04
Différence entre les restes à réaliser		1 716 113,84	0,00	1 716 113,84
Résultat cumulé		-242 920,90	4 736 581,78	4 493 660,88

**CONSIDERANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour ne former qu'un seul document, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives,

Intervention de : M. Léonard Cédric

Monsieur le Maire est invité à quitter l'assemblée pendant le vote du compte financier unique 2024,

Réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LEONARD, adjoint au maire d'Amnéville, délégué aux affaires financières, après avoir examiné le compte financier unique selon le document présenté en annexe, conformément à la réglementation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

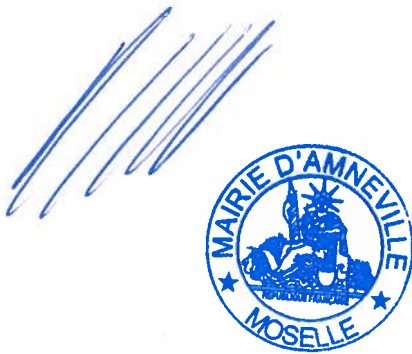
POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	07	0

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**

La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**





Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.2 / 03042025

Nombre de conseillers :		
En fonction : 33	Présents : 31	Exprimés : 33

Date de la convocation : le 28 mars 2025  
Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025  
Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORIKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.2 FINANCES ET BUDGET**

Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget Principal

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Après l'approbation du Compte Financier Unique, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats 2024 afin de les intégrer au budget principal 2025.

<b>BUDGET PRINCIPAL 2024</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Résultats de l'exercice	<b>Recettes</b>	4 595 390,04	23 762 845,71	28 358 235,75
	<b>Dépenses</b>	6 214 283,08	22 725 994,53	28 940 277,61
	<b>Solde</b>	<b>-1 618 893,04</b>	<b>1 036 851,18</b>	<b>-582 041,86</b>

Reports N-1	-340 141,70	3 699 730,60	3 359 588,90
<b>Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)</b>	<b>-1 959 034,74</b>	<b>4 736 581,78</b>	<b>2 777 547,04</b>

Restes à réaliser au 31/12/2024	<b>Recettes</b>	3 457 951,63		3 457 951,63
	<b>Dépenses</b>	1 741 837,79		1 741 837,79
	<b>Solde</b>	<b>1 716 113,84</b>		<b>1 716 113,84</b>

<b>Resultats cumulés 2024 avec RAR</b>	<b>-242 920,90</b>	<b>4 736 581,78</b>	<b>4 493 660,88</b>
--	--------------------	---------------------	---------------------

Résultat global de la section de fonctionnement	4 736 581,78
Solde d'exécution de la section d'investissement - R001	-1 959 034,74
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	1 716 113,84
Besoin de financement de la section d'investissement	-242 920,90
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	242 920,90
Solde du résultat de fonctionnement - R002	4 493 660,88

A la clôture de l'exercice 2024,

- La section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 4 736 581,78 €. Ce résultat cumulé correspond au résultat propre de l'exercice 2024 auquel s'ajoutent les reports N-1.
- La section d'investissement est déficitaire de 242 920,90 €. Ce besoin de financement correspond au résultat déficitaire de l'exercice, auquel s'ajoutent les reports déficitaires N-1 et l'excédent issus des Restes à Réaliser.

L'excédent de fonctionnement doit obligatoirement couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats de clôture de la gestion 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	0	07

- **PROCÈDE** à l'affectation des résultats dans le budget primitif principal 2025 comme ci-dessous,

**En section de Fonctionnement :**

Art 002 : Excédent de fonctionnement	4 493 660,88 €
Art 002 : Déficit de fonctionnement	0,00 €

**En section d'Investissement :**

Art 001 : Excédent d'investissement	0,00 €
Art 001 : Déficit d'investissement	1 959 034,74 €

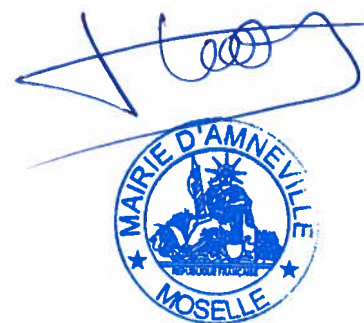
**Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :**

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	242 920,90 €
--	--------------

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**

La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**







Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.3 / 03042025

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 31

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 28 mars 2025

Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025

Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.3 FINANCES ET BUDGET**

Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition de la taxe foncière (TF), de la taxe foncière non bâti (TFNB) et de la taxe d'habitation

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 20 mars 2025, aucune augmentation des taux de la fiscalité ménages n'est prévue pour 2025.

Le produit attendu des ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2025 est de 4 714 848.00 €.



VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire acté par délibération n°3 en date du 20 mars 2024,

Intervention de :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	0	07

- **FIXE** comme suit les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2025 :

- Taxe Foncière (bâti) : 29,30 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 81,25 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,30 %

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**

La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**





Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.4 / 03042025

Nombre de conseillers :

**En fonction : 33**

**Présents : 31**

**Exprimés : 33**

Date de la convocation : le 28 mars 2025

Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025

Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.4 FINANCES ET BUDGET**

Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Si les opérations budgétaires et comptables sont prévues et s'exécutent dans le respect du principe de l'annualité, la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP / CP).

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

**Les autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de la durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

**Les crédits de paiement** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La gestion en AP ne comporte pas de caractère obligatoire : il s'agit d'une décision de l'assemblée délibérante, comme le précise l'article L.5217-10-7 du CGCT.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), adopté lors du conseil municipal du 31 octobre 2023, prévoit de présenter les AP et leurs révisions éventuelles au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, avec pour conséquences, l'actualisation du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'état des AP / CP.

Pour chaque projet ainsi géré, il est indiqué un montant global d'AP, une durée et une répartition de CP par exercice.

En fonction de l'avancée du projet, un réajustement de la ventilation des crédits de paiements peut être nécessaire et doit être effectué au moment du Budget Primitif. Dans ce cas, le montant global de l'AP reste inchangé.

Par délibération n° 2.7 du 9 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la création de deux AP / CP, l'une pour la requalification de la place Rau et l'autre pour la 2ème tranche de rénovation de l'éclairage public.

- Autorisation de programme : opération PPI02/2024 « Requalification place Rau »

AP - PPI02/2024	2024	2025
Requalification place Rau	1 200 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL DE L'AP	2 000 000,00 €	

- Autorisation de programme : opération PPI01/2024 « Eclairage public tranche 2 »

AP - PPI01/2024	2024	2025
Eclairage public T2	260 000,00 €	260 000,00 €
TOTAL DE L'AP	520 000,00 €	

Les travaux de requalification de la place Rau ayant démarrés avec quelques mois de retard, il convient d'actualiser les CP 2024 au montant du réalisé, soit 594 034,67 €. Le reliquat soit 1 405 965,33 € est transféré sur 2025. Le montant global de l'AP et la durée restent inchangés.

AP - PPI02/2024 - révision 1	2024	2025
Requalification Place Rau	594 034,67 €	1 405 965,33 €
TOTAL DE L'AP	2 000 000,00 €	

Aucune modification n'est à prévoir pour la rénovation de l'éclairage public.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le Règlement Budgétaire et Financier,

**VU** la délibération n° 2.7 du 9 avril 2024 approuvant la création d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement pour la requalification de la place Rau et la 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	0	07

- **AUTORISE** l'actualisation des crédits de paiement pour la requalification de la place Rau suit :

AP - PPI02/2024 - révision 1	2024	2025
Requalification Place Rau	594 034,67 €	1 405 965,33 €
TOTAL DE L'AP	2 000 000,00 €	

- **PRÉCISE** que cette modification est retracée au BP 2025.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**



La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**





Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.5 / 03042025

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 31

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 28 mars 2025  
Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025  
Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORIKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.5 FINANCES ET BUDGET**

Instauration de provisions semi-budgétaires

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2025 des provisions pour les créances à risques suivantes :

Objet	Provision 2025	Provision déjà constituée	Provision déjà reprise	Solde
Zoo d'Amnéville - cession de terrain avant RJ	138 289,27 €	0,00 €	0,00 €	138 289,27 €
B4 Loisirs - loyers	26 432,00 €	0,00 €	0,00 €	26 432,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>164 721,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>164 721,27 €</b>

Le montant des créances représentant un risque financier s'élève à 164 721,27 €.

Cette inscription est retracée en dépenses au chapitre 68 - Dotations aux provisions et sera reprise, le cas échéant lors d'une décision modificative, en recettes au chapitre 78 - Reprises sur provisions.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de cette dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise. Ainsi lorsque la provision doit être reprise suite à la disparition du risque, seul un montant de recette budgétaire est à inscrire au compte 78, en opération réelle.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

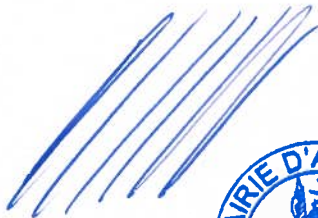

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	0	07

- **DÉCIDE** d'instaurer l'option de provision semi-budgétaire,
- **CONSTITUE** une provision pour un montant de 164 721,27 €, dont le détail a été apporté ci-dessus,
- **CONFIRME** cette inscription au budget primitif 2025.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**

La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**




Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.6 / 03042025

Nombre de conseillers :

**En fonction : 33**

Présents : 31

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 28 mars 2025

Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025

Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.6 FINANCES ET BUDGET**

Budget Primitif 2025

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif proposé pour 2025 s'équilibre, conformément aux conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 20 mars 2025, à 26 014 645.88 € pour la section de fonctionnement et 10 123 757,53 € pour la section d'investissement.



Par ailleurs, conformément au référentiel budgétaire et comptable que la commune applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'assemblée délibérante peut, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il s'agit de la fongibilité des crédits.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le projet élaboré par Monsieur le Maire et présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 20 mars 2025,

**Interventions de :** Mme et MM Léonard Cédric, Parello Salvatore, Munier Eric, Dieudonné Xavier, Calcari-Jean Danielle et Holtz Emmanuel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

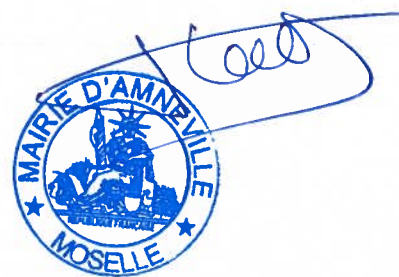
POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	08	0

- **VOTE** le budget primitif principal de l'exercice 2025 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe accompagné de son rapport de présentation.
  - La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 26 014 645,88 €.
  - La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 10 123 757,53 €.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
Eric MUNIER

La secrétaire de séance,  
Juliette HAAS





Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°2.7 / 03042025

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 31

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 28 mars 2025  
Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025  
Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **2.7 FINANCES ET BUDGET**

CCAS – Subvention 2025

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Pour 2025, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 480 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°4.6 en date du 12 décembre 2024 portant versement d'une avance sur subvention 2025 au CCAS d'un montant de 100 000,00 €,

Interventions de : M. Dieudonné Xavier et Mme Calcari-Jean Danielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
33	0	0

- **DÉCIDE** de verser une subvention globale d'un montant de 480 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**



La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**





Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### Délibération n°3 / 03042025

Nombre de conseillers :		
<b>En fonction : 33</b>	<b>Présents : 31</b>	<b>Exprimés : 33</b>

Date de la convocation : le 28 mars 2025  
Acte exécutoire à compter du : le 4 avril 2025  
Date de publication : le 14 avril 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

#### Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

#### Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), TORKI Kamel (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel).

#### Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

#### Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

#### Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

### **3 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**

Modification du tableau des effectifs – Création de poste

Rapporteur : DALLA FAVERA André

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de modifier l'état des emplois permanents par la création d'un poste. Cette création de poste détaillée dans le tableau des effectifs présenté en annexe fait suite à un besoin de recrutement.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs en créant le poste nécessaire au fonctionnement du service culturel.

VU le code général de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions,

Intervention de : M. Dalla Favera André.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
33	0	0

- **DÉCIDE** la création du poste suivant :

Fillière	Cadre d'emploi	Numéro de poste
Culturelle	Adjoint du patrimoine	n°428/2025

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette délibération,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 4 avril 2025

Le maire,  
**Eric MUNIER**



La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**

